
Recommandations pour le relevé et la documentation de l'indice de Barthel étendu (EBI)

15.01.2025

Groupe d'experts « EBI »

Version 3.0 - Les modifications par rapport à la version précédente sont indiquées en gris

Les recommandations suivantes ont été élaborées par le groupe d'experts EBI et sont révisées selon les besoins. Elles ont pour objectif de favoriser un relevé national uniforme des données.



Table des matières

Généralités & instructions relatives au test	3
Recommandations spécifiques aux items	4
Item 1 : Alimentation.....	4
Item 2 : Soins personnels.....	5
Item 3 : S’habiller/se déshabiller.....	6
Item 4 : Se baigner/se doucher/se laver le corps.....	7
Item 5 : Transfert du fauteuil roulant au lit et inversement.....	8
Item 6 : Se déplacer sur un sol plat	9
Item 7 : Monter/descendre les escaliers	10
Item 8 : Utilisation des toilettes (transfert, s’habiller/se déshabiller, se laver le corps, se rincer à l’eau).....	11
Item 9 : Continence rectale.....	12
Item 10 : Continence urinaire.....	13
Item 11 : Compréhension	14
Item 12 : Expression	15
Item 13 : Interaction sociale	16
Item 14 : Résolution de problèmes.....	17
Item 15 : Mémoire/apprentissage/orientation.....	18
Item 16 : Vue/négligence.....	19
Bibliographie	20

Généralités & instructions relatives au test

- En principe, l'EBI s'applique à la mesure de l'indépendance dans différents domaines des actes ordinaires de la vie quotidienne (AVQ) par-delà tous les domaines de réadaptation, pas uniquement pour les patientes et patients neurologiques (Prosiegel et al., 1996).
- Afin d'illustrer le réel degré de dépendance, la cotation la plus sévère (valeur inférieure) est déterminante en cas de doute.
- Pour les fluctuations quotidiennes, la valeur inférieure est également déterminante.
- « Occasionnellement » signifie jusqu'à 3 x par semaine.
- « Souvent » signifie 4 x par semaine ou plus.
- Le « laps de temps acceptable » est déterminé par l'équipe interdisciplinaire au regard de la situation individuelle de chaque patiente ou patient. A cet effet, il convient notamment de tenir compte du temps supplémentaire requis en raison de l'âge ou des limitations physiques/psychiques. L'indice pour les laps de temps acceptables mentionné au point 7 des instructions relatives au test peut être ignoré.
- Si l'aide de 2 tierces personnes est requise, il convient de toujours coter « 0 ». En effet, le temps nécessité est nettement plus long.
- Dans le cadre du plan de mesure de l'ANQ, le relevé doit en principe être effectué dans les 3 jours suivant l'admission resp. les 3 jours précédant la sortie (y compris les jours d'admission et de sortie) (vous trouverez des informations générales sur les mesures dans [les manuels des données et des procédures](#)).
- Pour l'évaluation, chaque item est considéré et noté de manière isolée. Cependant, certaines pathologies peuvent entraîner des limitations fonctionnelles qui se répercutent sur différents items.

Exemple : la démence peut influencer l'orientation. L'orientation a également un impact sur la capacité des patientes et patients à résoudre des problèmes (item 14).

Recommandations spécifiques aux items

Item 1 : Alimentation

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient n'est pas en mesure de porter à la bouche ou d'ingérer des aliments et boissons de manière autonome ou sans y être invité/e.• Pas de sonde gastrique/PEG.• Il convient de coter 0, lorsque – pour des raisons de sécurité - l'alimentation s'effectue sous la surveillance du personnel soignant.
2 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• 2 points sont attribués lorsque l'alimentation est préparée par une tierce personne (p. ex. tartiner le pain, couper les aliments en morceaux, verser les boissons).• La patiente/le patient est capable de porter elle-même/lui-même les aliments et les boissons à la bouche ou de les ingérer; OU• La patiente/le patient a besoin d'aide pour s'alimenter via sa sonde gastrique.
3 points	Aide minimale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient est capable de manger et de boire seul/e avec des moyens auxiliaires (p. ex. gobelet à bec, planche à petit-déjeuner, poignées élargies, couverts Hemi, etc. OU• 3 points sont attribués si la patiente/le patient gère la sonde gastrique de manière autonome.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient peut ingérer des aliments et boissons de manière totalement autonome sur un plateau ou une table, à condition qu'ils soient à portée de main.• 4 points sont attribués lorsque la patiente/le patient utilise correctement ses couverts, tartine son pain et coupe ses aliments.• Ces actes sont réalisés dans un laps de temps raisonnable.

Item 2 : Soins personnels

0 point	<p>Dépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque la patiente/le patient est totalement dépendant/e de l'aide d'une, voire de deux tierces personnes ou plus, la cotation est de 0 point.
1 point	<p>Aide modérée/maximale</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque la patiente/le patient a besoin de l'aide d'une tierce personne pour <u>3 actes ou plus</u>, mais pas pour tous les actes, la cotation est de 1 point.
2 points	<p>Surveillance/préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque la patiente/le patient a besoin d'un rappel/d'une incitation/d'une supervision pour certains actes, sans aide directe, 2 points sont attribués. Si une tierce personne apporte un faible soutien, ce qui correspond à <u>1 ou 2 actes</u> (p. ex. dévisser le tube de dentifrice), 2 points sont attribués.
3 points	<p>Aide minimale</p> <ul style="list-style-type: none"> Lorsque la patiente/le patient effectue seul/e ses soins personnels à l'aide de moyens auxiliaires (peigne avec manche à rallonge, gant de toilette, brosse), 3 points sont attribués. Lorsque la patiente/le patient a besoin de l'aide minimale d'une tierce personne, ce qui correspond à 1 ou 2 actes, 2 points sont attribués.
4 points	<p>Indépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient peut se laver les mains et le visage, se brosser les dents/prothèses dentaires, se coiffer et se raser de manière autonome au lavabo, sans supervision ni aide. La patiente/le patient réalise également les actes de préparation et de suivi associés de manière autonome.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Les actes individuels sont les suivants : se laver le visage, se coiffer, se raser, se brosser les dents, se maquiller, soins du visage et des ongles.

Item 3 : S'habiller/se déshabiller

0 point	<p>Dépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient ne peut pas remplir les conditions requises.
1 point	<p>Aide modérée/maximale</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 point est attribué si la patiente/le patient a besoin d'aide pour enfiler ou retirer la <u>plupart de ses vêtements, mais pas tous</u>. La patiente/le patient peut au moins habiller et déshabiller le haut de son corps dans un laps de temps raisonnable si les vêtements sont à portée de main. Des aides à l'habillement peuvent être utilisées.
2 points	<p>Supervision/préparation</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 points sont attribués si la patiente/le patient est aidé/e pour certains actes, comme p. ex. lacer ses chaussures, ouvrir ou fermer des boutons, enfiler des bas élastiques ou des attelles, etc. Dès que la patiente/le patient a besoin de l'aide du personnel médical pour mettre en place une orthèse, une prothèse et d'autres mesures non thérapeutiques, il convient d'attribuer 2 points au maximum. S'il est nécessaire de rappeler la patiente/le patient ou de l'inviter à réaliser certains actes, la cotation est de 2 points, même s'il n'y a pas d'aide directe.
4 points	<p>Indépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient peut s'habiller et se déshabiller seul/e dans un laps de temps raisonnable (y compris les bas, chaussures, prothèses, etc.) si les vêtements sont à portée de main. Si la patiente/le patient a besoin d'une orthèse ou d'une prothèse et qu'elle/il peut la mettre seul/e, la cotation est de 4 points. 4 points sont également attribués si l'orthèse ou la prothèse est utilisée comme dispositif d'assistance pour habiller le haut ou le bas du corps, p. ex. prothèse de main ou de bras utilisée pendant l'habillement pour tenir un vêtement. Des aides à l'habillement/vêtements adaptés peuvent être utilisés.
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> Les bandes élastiques et de compression comptent comme mesures thérapeutiques et ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.
Important	<ul style="list-style-type: none"> Les orthèses, prothèses et attelles ne comptent pas comme mesures thérapeutiques, mais sont considérées comme des moyens auxiliaires. Les bas de contention et les bas anti-thrombose (ATS) sont également définis comme des moyens auxiliaires. Les patientes et patients ont besoin de ces moyens auxiliaires pour maintenir ou atteindre chaque jour leur capacité fonctionnelle.

Item 4 : Se baigner/se doucher/se laver le corps

0 point	Dépendance totale
	<ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient ne peut pas remplir les conditions requises et a besoin d'être aidé/e à 100%.
1 point	Aide modérée/maximale
	<ul style="list-style-type: none">• 1 point est attribué si la patiente/le patient a besoin d'aide pour certains actes (p. ex. pour les transferts ou le séchage).• 1 point est attribué si la patiente/le patient a besoin d'aide pour laver le bas du corps. La patiente/le patient peut laver lui-même/elle-même le haut du corps.
2 points	Supervision/préparation
	<ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient a besoin d'une aide minimale directe (p. ex. dévisser les accessoires de bain, ouvrir le robinet) ou d'un rappel/d'une incitation/d'une supervision pour certains actes.
3 points	Aide minimale
	<ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient a besoin de moyens auxiliaires (p. ex. lève-personne, siège de baignoire ou de douche) et peut les utiliser seul/e.• Lorsque la patiente/le patient place et utilise soi-même un siège de douche dans la douche pour des raisons de confort (sans souci de sécurité), il convient d'attribuer 3 points.
4 points	Indépendance totale
	<ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient est autonome dans les processus suivants : se déshabiller avant le bain/la douche, prendre un bain ou une douche sans aide ni supervision.• La patiente/le patient rentre et sort de la baignoire/douche, se nettoie et se sèche.

Item 5 : Transfert du fauteuil roulant au lit et inversement

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient n'est pas transféré/e hors du lit en raison de son état physique ou autre.• Lorsque tous les actes requièrent de l'aide, il convient d'attribuer 0 point.• Lorsque le transfert nécessite l'aide de 2 tierces personnes ou plus, la cotation est de « 0 ».• Lorsque le transfert requiert un lève-personne, il convient également de coter « 0 ».
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• Lorsque la patiente/le patient peut réaliser tous les actes par soi-même, mais a besoin de l'aide (« Hands on ») d'une tierce personne, il convient d'attribuer 1 point. Attention : l'aide d'une tierce personne est requise <u>pour certains actes, mais pas pour tous.</u>
2 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient n'a pas besoin d'une aide directe, mais d'un rappel/d'une incitation/d'une supervision pour certains actes (p. ex. lui rappeler de bloquer le frein).• Lorsque la patiente/le patient requiert uniquement une supervision, il convient d'attribuer 2 points. Le redressement en position assise au bord du lit et/ou le transfert du bord du lit au fauteuil roulant et inversement sont considérés comme une supervision ou une aide minimale (aide d'un personne non formée).
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient se transfère de manière autonome et sûre d'une <u>position allongée</u> à une chaise/un fauteuil roulant/une position assise et inversement.

Item 6 : Se déplacer sur un sol plat

0 point **Dépendance totale**

- La patiente/le patient ne peut ni marcher ni se déplacer en fauteuil roulant (elle/il ne peut pas utiliser le fauteuil roulant de manière autonome).
- Lorsque la patiente/le patient ne peut pas faire un seul pas sans aide, il convient de coter « 0 ».

1 point **Aide modérée/maximale**

- La patiente/le patient passe de la position assise à la position debout, éventuellement avec l'aide d'un non-professionnel, et parcourt des distances dans l'espace de vie avec l'aide d'un non-professionnel ou en marchant avec un déambulateur.
- Le cotation 1 signifie que la patiente/le patient peut se déplacer dans sa chambre (moins de 50 mètres) en compagnie d'une tierce personne.
- Il convient également d'attribuer 1 point si la patiente/le patient en fauteuil roulant effectue des trajets de manière autonome dans l'espace de vie ou a besoin d'une aide restreinte pour des trajets plus longs, p. ex. pour manœuvrer dans des espaces étroits.

2 points **Supervision/préparation**

- La patiente/le patient peut marcher seul/e sur des distances < 50 m sans aide ni main courante.
- Pour les distances plus longues > 50 m, la patiente/le patient a besoin d'un fauteuil roulant ou d'un déambulateur, ou encore d'une supervision.

3 points **Aide minimale**

- La patiente/le patient passe de la position assise à la position debout sans surveillance ni aide personnelle supplémentaire et marche de manière autonome sur 50 m sans déambulateur. Elle/il peut utiliser une canne ou des béquilles, mais doit être capable de placer ces moyens auxiliaires dans la bonne position pour les utiliser et de les ranger sur le côté après s'être assis/e.
- Les personnes en fauteuil roulant autonomes se voient attribuer au maximum 3 points.

4 points **Indépendance totale**

- La patiente/le patient marche de manière autonome, même sur de longues distances (distances > 50 m), sans aucune aide ni moyen auxiliaire.
-

Item 7 : Monter/descendre les escaliers

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La cotation « 0 » est attribuée si la patiente/le patient a besoin de l'aide active de 2 aides-soignants ou d'une personne au bénéfice d'une formation thérapeutique. OU• La patiente/le patient ne peut pas monter/descendre des escaliers sans aide.
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient peut uniquement monter/descendre les escaliers avec l'aide exhaustive d'une personne sans formation thérapeutique (p. ex. aide pour soulever une jambe).
2 points	Supervision/aide minimale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient monte et descend les escaliers <u>sur au moins 1 étage</u> sous la supervision ou avec l'aide minimale d'une personne sans formation thérapeutique.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient monte et descend les escaliers (y compris avec l'aide de cannes/béquilles le cas échéant) <u>sur au moins 1 étage</u> sans supervision ni aide d'une tierce personne, en utilisant la main courante.

Item 8 : Utilisation des toilettes (transfert, s'habiller/se déshabiller, se laver le corps, se rincer à l'eau)

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient ne peut pas utiliser les toilettes ni la chaise de toilette. Lorsque l'aide de 2 tierces personnes est requise, la cotation est toujours de 0.
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient a besoin de l'aide d'une tierce personne <u>pour certains actes, mais pas pour tous</u> (p. ex. transfert autonome, mais aide pour s'habiller/se déshabiller). Supervision ou aide pour utiliser les toilettes ou la chaise de toilette ou tirer la chasse d'eau/nettoyer les toilettes/la chaise de toilette (p. ex. en raison d'un manque d'équilibre ou pour l'utilisation du papier toilette) Les patientes et patients qui ne peuvent pas remonter les pantalons par eux-mêmes se voient attribuer 1 point, puisqu'ils ont en règle générale besoin d'aide pour d'autres actes.
2 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient n'a pas besoin d'une aide directe, mais d'un rappel/d'une incitation/d'une supervision pour certains actes (p. ex. rappel de tirer la chasse d'eau).
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none"> La patiente/le patient (assis/e ou debout) utilise les toilettes ou la chaise de toilette de manière totalement autonome, y compris tirer la chasse d'eau/nettoyer les toilettes. Elle/il est capable de se déshabiller et de s'habiller seul/e, de se nettoyer seul/e avec du papier toilette après avoir utilisé les toilettes (en utilisant si nécessaire des poignées murales ou d'autres poignées).
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> La pose autonome d'un cathéter n'est pas évaluée dans cet item, mais à l'item 10 - Continence urinaire.

Item 9 : Continence rectale

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Lorsque la patiente/le patient présente tous les jours une incontinence rectale, il convient d'attribuer 0 point.• La patiente/le patient présente en moyenne une incontinence rectale plus de 1x/semaine.
2 points	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient ne présente pas d'incontinence rectale en moyenne plus de 1x/semaine ou a besoin d'aide pour les mesures de lavement rectal ou pour les soins de la colostomie.• 2 points sont attribués lorsque la gestion de la continence requiert de l'aide.
3 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• 3 points sont attribués lorsque la gestion de la continence est réalisée sans l'aide d'une tierce personne.• La patiente/le patient présente une continence rectale et procède aux éventuelles mesures de lavement rectal de manière indépendante (soins totalement autonomes).
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Continence rectale normale (y compris incontinence rectale, qui se produit moins d'une fois par semaine).

Item 10 : Continence urinaire

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Lorsque la patiente/le patient présente tous les jours une incontinence urinaire, il convient d'attribuer 0 point.• La patiente/le patient présente en moyenne une incontinence urinaire plus de 1x/semaine.• La patiente/le patient est totalement ou souvent incontinent/e (plusieurs fois par jour) et ne peut pas changer la protection contre l'incontinence soi-même (ne peut pas s'occuper seul/e d'un cathéter permanent ou le poser de manière autonome).
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• Incontinence incomplète (maximum 1x par jour).• La patiente/le patient ne peut pas appliquer soi-même une protection contre l'incontinence/un préservatif urinaire ou se nettoyer.
3 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient est capable de gérer sa continence urinaire de manière autonome et avec succès (pas de vêtements ni de draps mouillés).• Le cas échéant, elle/il gère le système de cathéter urinaire de manière totalement autonome.• Si la gestion de la continence ne requiert pas l'aide d'une tierce personne, il convient d'attribuer 3 points.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Continence urinaire normale.
Remarque	<ul style="list-style-type: none">• « Puffi » s'entend comme un Cystofix.

Item 11 : Compréhension

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient n'est pas en mesure de comprendre même des instructions ou des questions simples.• Elle/il ne comprend pas la communication sonore (langage parlé) ou visuelle (langage écrit ou mimiques/gestuelle).
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient comprend des instructions simples (p. ex. « Veuillez prendre le comprimé ») sous forme parlée, écrite, par des mimiques ou une gestuelle.
3 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient comprend des instructions orales ou écrites complexes (p. ex. « Avant de commencer à manger, prenez ce comprimé »), mais pas toujours avec une fiabilité à 100%.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Compréhension normale (inclut également les patientes et patients qui ont besoin d'aides auditives).
Remarque	<ul style="list-style-type: none">• Cet item s'applique à la compréhension, à savoir que les patientes et patients peuvent comprendre les instructions du personnel clinique.• Souvent, la compréhension est entravée par les déficits neurologiques des patientes et patients.• Lorsque la compréhension est entravée par la langue étrangère d'une patiente/d'un patient, p. ex. en raison du recours à des moyens auxiliaires ou d'un investissement temporel supplémentaire, il convient d'en tenir compte dans l'évaluation.

Item 12 : Expression

0 point	<p>Dépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La patiente/le patient n'est pas en mesure d'exprimer des besoins, des idées ou des questions simples de base. • Lorsqu'une patiente/un patient ne peut pas s'exprimer en raison de sa langue étrangère, il convient de coter « 0 », indépendamment du fait si un membre du personnel clinique parle par hasard la même langue.
1 point	<p>Aide modérée/maximale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La patiente/le patient ne peut exprimer que des besoins simples du quotidien (p. ex. faim, soif, etc.) sous forme parlée, écrite, par des mimiques ou une gestuelle, que ce soit avec ou sans aide.
3 points	<p>Aide minimale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La patiente/le patient peut pratiquement tout exprimer, mais uniquement avec des moyens auxiliaires.
4 points	<p>Indépendance totale</p> <ul style="list-style-type: none"> • La patiente/le patient peut pratiquement tout exprimer (sont admis : erreurs grammaticales, légères difficultés à trouver ses mots ou discours légèrement indistinct).
Remarque	<ul style="list-style-type: none"> • Cet item s'applique à l'expression d'une patiente/d'un patient, à savoir la possibilité de s'exprimer et de se faire comprendre. • Lorsque l'expression est entravée par la langue étrangère d'une patiente/d'un patient, p. ex. en raison du recours à des moyens auxiliaires ou d'un investissement temporel supplémentaire, il convient d'en tenir compte dans l'évaluation.

Item 13 : Interaction sociale

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient présente toujours ou presque toujours un comportement non coopératif (p. ex. elle/il s'oppose aux soins dispensés), agressif, distant ou de retrait.
2 points	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• Elle/il présente occasionnellement un comportement non coopératif, agressif, distant ou de retrait.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• Interaction sociale normale.• Les patientes et patients qui sont introvertis mais qui interagissent normalement en société se voient attribuer 4 points.
Remarque	<ul style="list-style-type: none">• « Occasionnellement » (2 points) signifie que la patiente/le patient présente un comportement non coopératif, agressif, distant ou de retrait déviant 1 à 3 jours par semaine.• Dans la pratique quotidienne, « renfermé » signifie un comportement de retrait déviant/anormal (2 points).

Item 14 : Résolution de problèmes

0 point**Dépendance totale**

- La patiente/le patient a besoin d'une aide exhaustive par rapport aux troubles précités.
- « Aide exhaustive » (0 point) signifie que la patiente/le patient a besoin d'aide au moins 4 jours par semaine.

2 points**Aide minimale**

- La patiente/le patient a besoin d'une aide minimale.
- « Aide minimale » (2 points) signifie que la patiente/le patient a besoin d'aide 1 à 3 jours par semaine.

4 points**Indépendance totale**

- La patiente/le patient n'a besoin d'aucune aide par rapport aux troubles précités.

Remarque

Voici quelques exemples de troubles de la résolution de problèmes dans la vie quotidienne :

- Agir de manière précipitée (p. ex. se lever du fauteuil roulant sans avoir fixé les freins au préalable);
 - Comportement inflexible (p. ex. difficulté à s'adapter à un changement d'emploi du temps);
 - Non-respect des délais;
 - Difficultés à prendre les médicaments de manière autonome (qui ne relèvent pas d'un handicap moteur);
 - Perturbation de la compréhension des déficits ou de leurs conséquences au quotidien.
-

Item 15 : Mémoire/apprentissage/orientation

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient est désorienté/e ou confus/e et présente une forte tendance à la fugue.
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient est désorienté/e ou confus/e mais ne présente pas de tendance à la fugue. Elle/il a toutefois des difficultés à s'orienter au sein de la clinique.• Elle/il a souvent besoin d'aide pour se souvenir. Un rappel fréquent implique 4 rappels ou plus par semaine. OU• La patiente/le patient ne peut pas mémoriser de nouvelles informations (p. ex. ne connaît pas ses personnes de référence à la clinique, même après plusieurs contacts) et oublie le contenu des entretiens, les accords passés, l'endroit où sont rangés des objets) et ne peut pas utiliser d'aide-mémoire externe (p. ex. calendrier).
2 points	Aide minimale <ul style="list-style-type: none">• Elle/il a souvent besoin d'aide pour se souvenir. Les rappels fréquents comprennent 4 rappels ou plus par semaine.• L'administration d'un seul médicament et la remise d'un doseur journalier sont cotées avec 2 points.
3 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• Un rappel occasionnel signifie 1 à 3 rappels par semaine.• Lorsqu'un doseur hebdomadaire est utilisé par la patiente/le patient qui n'a pas été préparé par ses soins, il convient d'attribuer 3 points.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient ne présente pas de handicap majeur pour les actes de la vie quotidienne ou peut utiliser efficacement des moyens mnémotechniques externes. OU• La patiente/le patient n'a pas besoin d'aide supplémentaire, malgré la présence de troubles de la mémoire ou de l'orientation.

Item 16 : Vue/négligence

0 point	Dépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient n'arrive pas à se repérer suffisamment, même dans un environnement familial (p. ex. sa propre chambre ou le service), en raison de son trouble visuel/sa négligence et se heurte souvent à des obstacles ou à des personnes.
1 point	Aide modérée/maximale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient s'oriente dans un environnement familial et repère resp. ne se heurte pas ou rarement à des obstacles ou à des personnes; elle/il ne s'oriente toutefois pas dans un environnement inconnu (p. ex. en dehors du service).
3 points	Supervision/préparation <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient présente de graves troubles de la lecture, mais il se repère bien dans un environnement familial ou inconnu, avec ou sans aide.• La patiente/le patient peut avoir besoin de moyens auxiliaires spéciaux (p. ex. loupe de lecture, règle de lecture) pour obtenir de bons résultats en lecture.
4 points	Indépendance totale <ul style="list-style-type: none">• La patiente/le patient ne présente pas de handicap majeur pour les actes de la vie quotidienne (les porteurs de lunettes figurent dans cette catégorie).• La patiente/le patient n'a pas besoin d'aide supplémentaire malgré des troubles visuels ou une négligence (p. ex. patiente/patient totalement immobile avec de graves problèmes de vue).
Remarque	<ul style="list-style-type: none">• La cotation ne se réfère pas exclusivement à l'évaluation des déficits neurologiques.• Les patientes et patients présentant des problèmes de vue qui les gênent dans leur vie quotidienne et qui ont donc besoin de moyens auxiliaires, doivent être pris en compte dans la cotation.

Bibliographie

Graubner B. (2021) ICD-10-GM 2021 Systematisches Verzeichnis: Internationale statistische Klassifikation der Krankheiten und verwandter Gesundheitsprobleme 10. Revision – German Modification Version 2021. Deutscher Ärzteverlag. Cologne.

Hamburger Einstufungsmanual zum Barthel-Index (www.bv-geriatrie.de) und Lübke N, Meinck M, von Renteln-Kruse W (2004). Der Barthel-Index in der Geriatrie. Eine Kontextanalyse zum Hamburger Einstufungsmanual. *Z Gerontol Geriatr.* 37: 316-326.

Hauser Ines, Pflegeexpertin MScN, Rehaklinik Zihlschlacht, EBI: Empfehlungen zu den Items / Hilfestellungen.

Mahoney, FI, Barthel, DW (1965). Functional Evaluation. The Barthel Index. *MD State Med J.* 14: 61-65.

Pohl M, Bertram M, Hoffmann B, Joebges M, Ketter G, Krusch C, Pause M, Platz T, Puschendorf W, Rollnik J, von Rosen F, Schaupp M, Schleep J, Spranger M, Steube D, Thomas R, Voss A (Arbeitsgemeinschaft Neurologische Frührehabilitation) (2010). Der FrührehaIndex: Ein Manual zur Operationalisierung. *Rehabilitation.* 49: 22–29

Prosiegel, M., Böttger, S., Schenk, T., König, N., Marolf, M., Vaney, C., Garner, C., & Yassouridis, A. (1996). Der Erweiterte Barthel-Index – eine neue Skala zur Erfassung von Fähigkeitsstörungen bei neurologischen Patienten. *Neurologie & Rehabilitation*, 2.

Rollnik, J. D. (2011). The Early Rehabilitation Barthel Index (ERBI). *Die Rehabilitation*, 50(6), 408–411.

Schädler, S.; Kool, J.; Lüthi, H.; Marks, D.; Oesch, P.; Pfeffer, A.; Wirz, M. (2012) Assessments in der Rehabilitation. Tome 1: Neurologie. 3ème édition. Verlag Hans Huber. Berne.

Schönle, PW (1995). Der Frühreha-Barthel-Index (FRB) – eine frührehabilitationsorientierte Erweiterung des Barthel-Index. Dans : *Rehabilitation* (1995). 34: 69-73.

Wade DT, Collin C (1988). The Barthel ADL Index: a standard measure of physical disability? *Int Disabil Stud.* 10(2): 64-7. doi: 10.3109/09638288809164105. PMID: 3042746.

Liens du portail web de l'ANQ

<https://www.anq.ch/de/anq/anq-glossar/#glossary-entry-1502>

https://www.anq.ch/wp-content/uploads/2018/02/ANQ_Module_2_EBI.pdf